

CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT

CD/PV.872
27 mars 2001

FRANÇAIS

COMPTE RENDU DÉFINITIF DE LA HUIT CENT SOIXANTE-DOUZIÈME SÉANCE PLÉNIÈRE

tenue au Palais des Nations, à Genève,
le mardi 27 mars 2001, à 10 h 15

Président : M. Hu Xiaodi (Chine)

Le PRÉSIDENT (traduit du chinois) : Je déclare ouverte la 872ème séance plénière de la Conférence.

Sont inscrits sur la liste des orateurs pour aujourd'hui la représentante de l'Égypte et le représentant du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord. Je donne tout d'abord la parole à la représentante de l'Égypte, l'Ambassadrice Fayza Abounaga.

Mme ABOULNAGA (Égypte) (traduit de l'arabe) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Je suis persuadée que votre direction éclairée aidera la Conférence à commencer un travail de fond, après une période prolongée d'inactivité, sinon au cours de la première partie de la session de cette année, du moins au tout début de la deuxième partie. Je profite de cette occasion pour vous assurer de la coopération sans faille de l'Égypte et je vous adresse tous mes vœux de succès dans votre difficile tâche.

Permettez-moi également de remercier vos prédécesseurs, l'Ambassadeur Christopher Westdal, du Canada, et l'Ambassadeur Juan Enrique Vega, du Chili, pour l'énergie et la créativité dont ils ont fait preuve en présidant cette instance. Enfin, puisque c'est la première fois que je m'exprime officiellement devant la Conférence depuis leur arrivée, permettez-moi de souhaiter une chaleureuse bienvenue à nos nouveaux collègues, l'Ambassadeur Eui-Yong Chung, de la République de Corée, l'Ambassadeur Samir al-Nima, de l'Iraq, l'Ambassadrice Amina Mohamed, du Kenya et l'Ambassadrice Rajmah Hussain, de la Malaisie. L'arrivée de deux dames parmi nous contribuera à réduire le déséquilibre entre les sexes au sein de la Conférence. Permettez-moi également de rendre hommage à M. Vladimir Petrovsky, Secrétaire général de la Conférence du désarmement et Représentant personnel du Secrétaire général de l'ONU, et de souhaiter la bienvenue au Secrétaire général adjoint de la Conférence du désarmement, l'Ambassadeur Enrique Román-Morey. Je remercie enfin les membres du secrétariat pour leur dévouement au service de la Conférence.

Je ne peux que me faire l'écho des profondes interrogations de ma délégation, devant l'état de paralysie dont la Conférence du désarmement souffre depuis maintenant au moins deux sessions complètes. Alors que tous les peuples de la terre aspirent à des mesures efficaces touchant chacun des aspects du désarmement, notre Conférence n'arrive toujours pas à s'entendre ne serait-ce que sur un programme de travail. D'aucuns affirment que la situation dans laquelle se trouve actuellement la Conférence du désarmement n'est que le reflet de l'état des relations internationales. Mais les relations internationales n'étaient pas différentes lorsque la Conférence d'examen du TNP de 2000 a abouti à un succès historique basé sur un programme ambitieux reposant sur l'élimination totale des armes nucléaires et comportant des dimensions à la fois internationales et régionales.

L'engagement sans équivoque et inconditionnel pris par les États dotés d'armes nucléaires d'éliminer totalement leurs arsenaux nucléaires respectifs, a été universellement salué comme l'annonce attendue depuis longtemps de leur intention de respecter les obligations juridiques très claires qui leur sont imposées par l'article VI du TNP. Cette décision est une réponse à l'appel de milliards d'êtres humains dans le monde, au message limpide des organisations non gouvernementales, et à la position que la Cour internationale de Justice a, avec raison,

(Mme Abounaga, Égypte)

exprimée dans un avis consultatif, disposant sans ambiguïté qu'il existait une obligation internationale de poursuivre de bonne foi et de mener à terme des négociations conduisant au désarmement nucléaire dans tous ses aspects, sous un contrôle international strict et efficace.

Ainsi, les États dotés d'armes nucléaires ont enfin pris un engagement, ce qui ne doit pas être sous-estimé. Cependant, les promesses sont faites pour être tenues. Les milliards d'individus de tous les continents n'ont que faire des vaines paroles. L'appel inscrit dans le Document final de la sixième Conférence d'examen du TNP, en faveur de la création, au sein de la Conférence du désarmement, d'un organe subsidiaire approprié chargé d'étudier la question du désarmement nucléaire, ne peut être interprété qu'au regard de cet engagement clair pris par les États dotés d'armes nucléaires. Dès lors, le bon sens nous montre qu'il est à présent temps de créer un comité spécial chargé de tenir des négociations sur le désarmement nucléaire, avec pour objectif l'élimination de toutes les armes nucléaires stockées dans le monde.

Lors des sessions précédentes, un certain nombre de propositions ont été présentées au sujet du mandat d'un tel comité spécial et du mandat des présidents successifs de la Conférence du désarmement. Le Groupe des 21 et un certain nombre d'autres délégations ont soumis des projets spécifiques. L'Égypte a également présenté un certain nombre de propositions concernant le mandat d'un tel comité spécial. La plus récente a été publiée sous la cote CD/1563, le 26 janvier 1999. Cela ne nous a pas empêchés de faire preuve d'une grande flexibilité en accueillant favorablement toute proposition constructive en la matière. Ainsi, tout récemment, nous avons accepté la proposition présentée sous la cote CD/1624 par l'Ambassadeur Amorim, alors Président de la Conférence du désarmement, comme base de futures consultations concernant notre programme de travail. Mais la flexibilité doit être réciproque. L'essentiel est de parvenir à de réels progrès. La cause du désarmement nucléaire est trop importante pour qu'on se limite à des vœux pieux.

Il nous est impossible de nier que nous sommes profondément déçus de constater que les engagements pris à la Conférence d'examen du TNP ne se sont encore traduits par aucun acte spécifique. Il est en revanche encourageant de noter que pour la première fois, la Conférence du désarmement est parvenue à un consensus sur la nécessité de traiter la question du désarmement nucléaire dans le cadre d'un comité spécial doté d'un mandat concret.

L'Égypte est convaincue qu'un tel comité spécial doit examiner des mesures spécifiques et concrètes de désarmement nucléaire, y compris celles qui sont préconisées dans le Document final de la sixième Conférence d'examen du TNP. Il devra également examiner les divers aspects d'un futur régime juridique devant conduire à l'élimination totale des armes nucléaires, y compris les questions de vérification inhérentes à un tel régime.

Parallèlement aux efforts que nous faisons pour résoudre la question du désarmement nucléaire au sein de la Conférence, nous devrions intensifier ceux que nous faisons dans le contexte international au sens large. Outre que de nombreuses résolutions ont été adoptées sur la question par les organisations internationales et régionales, le Président Hosni Moubarak a demandé la tenue d'une conférence internationale visant à débarrasser le monde de l'arme nucléaire. Cet appel a été repris sous diverses formes par différentes instances internationales. Il a notamment été relayé par M. Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU, dans son appel

(Mme Abounaga, Égypte)

pour une conférence internationale visant à éliminer les risques nucléaires, et par le Sommet du millénaire, la plus grande assemblée de Chefs d'État et de gouvernement de l'histoire. Compte tenu de l'impasse dans laquelle la Conférence du désarmement se trouve actuellement, il apparaît de plus en plus urgent d'organiser une conférence internationale sur le désarmement nucléaire.

L'Égypte considère que la transparence concernant les armes de destruction massive, plus particulièrement dans le domaine des armes nucléaires et des technologies connexes, constitue une mesure de confiance importante. Lors des cinquante-troisième et cinquante-quatrième sessions de l'Assemblée générale des Nations Unies, l'Égypte a, dans le cadre de la Première Commission, présenté un projet de résolution sur la transparence dans le domaine des armements - qui a été adopté à chacune de ces deux sessions - mettant l'accent sur la nécessité d'une approche parallèle qui serait propice à une transparence très poussée dans tous les domaines des armements. Nous n'avons pas ressenti le besoin de présenter à nouveau ce texte à la cinquante-cinquième session, car cette approche bénéficie à présent d'un très large soutien.

Nous nous félicitons par conséquent du fait qu'à sa session de 2001, la Conférence du désarmement a choisi d'examiner différents aspects de la transparence dans le domaine des armements, y compris la création d'un comité spécial chargé de cette question, doté, bien entendu, d'un mandat étendu. S'il est vrai que l'Égypte attache une grande importance à l'objectif d'un désarmement nucléaire mondial, nous sommes également très préoccupés par la situation actuelle au Moyen-Orient, qui requiert une action immédiate. À cet égard, l'initiative adoptée en 1974 par l'Égypte et l'Iran en vue de la création d'une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient, et la proposition du Président Moubarak en faveur de la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région, ont reçu un appui massif de la part de l'ensemble de la communauté internationale, comme en témoignent les innombrables résolutions adoptées par l'Assemblée générale des Nations Unies et d'autres instances internationales et régionales. Dans son Document final, la sixième Conférence d'examen du TNP a réaffirmé clairement combien il importe qu'Israël adhère à cet instrument et soumette toutes ses installations nucléaires aux garanties généralisées de l'AIEA pour que tous les autres pays de la région adhèrent aussi au Traité.

Au vu de ce qui précède et à la lumière de la résolution 55/36 de l'Assemblée générale intitulée "Le risque de prolifération nucléaire au Moyen-Orient", adoptée à une écrasante majorité, et de la résolution 55/30 intitulée "Création d'une zone exempte d'armes nucléaires dans la région du Moyen-Orient", adoptée sans vote, la délégation égyptienne invite l'UNIDIR à mener une étude sur les mesures concrètes qui permettraient de créer immédiatement une zone exempte d'armes nucléaires au Moyen-Orient. Une telle étude constituerait une suite concrète à l'étude que l'Institut avait entreprise en 1996 sur la création d'une zone exempte d'armes de destruction massive dans la région; elle s'inscrirait également dans le prolongement d'autres travaux déjà réalisés par l'UNIDIR en la matière.

L'appui de l'Égypte à la reconstitution d'un comité spécial au titre du point 1 de l'ordre du jour (intitulé "Cessation de la course aux armements nucléaires et désarmement nucléaire"), comité qui serait chargé de négocier une convention interdisant la production de matières fissiles destinées à la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires, s'inscrit

(Mme Abounaga, Égypte)

dans le contexte d'un programme de travail qui englobe l'ensemble des grandes questions inscrites à l'ordre du jour. À cet égard, la reconstitution de ce comité indique de toute évidence que les objectifs du traité souhaité dépassent le cadre de la seule non-prolifération et englobent également les objectifs fondamentaux du désarmement nucléaire.

Pour atteindre pleinement ses objectifs, ladite convention devra prévoir des mesures concrètes et pratiques de désarmement nucléaire. Elle devra s'appliquer à l'ensemble des matières fissiles susceptibles d'entrer dans la fabrication d'armes nucléaires ou d'autres dispositifs explosifs nucléaires partout dans le monde, y compris celles des stocks militaires. Tout instrument international qui sera adopté devra être non discriminatoire; en d'autres termes, un régime unique de stricte vérification internationale doit être appliqué à tous les États et à toutes les installations susceptibles de produire des matières fissiles, sans aucune exception.

Un tel traité devra aussi être internationalement et effectivement vérifiable. Autrement dit, l'instrument qui sera négocié devra reposer sur une transparence absolue : toutes les installations du monde qui sont utilisées pour la production ou le stockage de matières fissiles devront être soumises à un régime de contrôle et de vérification rigoureux. En résumé, tout le cycle du combustible nucléaire devra être soumis à un tel régime. Il sera également essentiel de mettre en place ou développer un mécanisme fiable permettant de détecter les installations nucléaires ou stocks de matières fissiles non déclarés.

Un traité ou une convention destinés à interdire la production de matières fissiles ne saurait laisser de place à une quelconque reconnaissance ou acceptation de droit ou de fait de la possession d'armes nucléaires par quelque État que ce soit qui ne serait pas partie au TNP, ni de la possession pendant une durée indéfinie d'armes nucléaires par les cinq États dotés d'armes nucléaires spécifiés dans le TNP. Le traité ne devra en aucun cas donner l'impression que la possession d'armes nucléaires est admise au niveau international.

Au contraire, l'instrument juridique en question devra appeler clairement tous les États à adhérer au TNP. Il devra également souligner la nécessité de parvenir à l'objectif de l'élimination totale des armes nucléaires dans un avenir prévisible, ainsi que prévu à l'article VI du TNP.

Un tel traité aura d'autant plus de valeur qu'il entrera rapidement en vigueur. L'Égypte a été un des premiers États à appeler tous les pays disposant d'installations nucléaires à s'engager collectivement, ou par un ensemble de décisions unilatérales volontaires, à appliquer sans délai un moratoire sur la production de matières fissiles à usage militaire. Cet appel a reçu un large soutien de la communauté internationale, car il est vrai qu'une telle mesure aurait un effet bénéfique sur les négociations à venir en démontrant la sincérité de toutes les parties concernées quant aux aspects fondamentaux des négociations.

Dans sa résolution 55/32 (qui s'inscrit dans une série de résolutions présentées chaque année à tour de rôle par l'Égypte et Sri Lanka devant la Première Commission) l'Assemblée générale demande à tous les États, en particulier à ceux qui sont dotés de capacités spatiales importantes, d'oeuvrer activement pour l'utilisation de l'espace à des fins pacifiques et la prévention d'une course aux armements dans l'espace et de s'abstenir d'actes incompatibles avec cet objectif. L'Assemblée générale invite par ailleurs la Conférence du désarmement à

(Mme Abounaga, Égypte)

achever l'examen et la mise à jour du mandat et à créer un comité spécial le plus tôt possible pendant la session de 2001 de la Conférence. Il s'agit, bien entendu, de permettre la tenue de négociations devant aboutir à la conclusion d'un ou plusieurs accords multilatéraux sur la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans tous ses aspects.

À cet égard, nous sommes convaincus de la nécessité de mettre à profit l'abondant travail réalisé depuis des années par la Conférence du désarmement et de reconstituer sans plus tarder le comité spécial chargé de négocier sur cette question. Il faut empêcher une course aux armements coûteuse et destructrice avant même qu'elle ne commence. Si nous ne parvenons pas à agir avec détermination dès maintenant, nous demeurerons impuissants face aux dangers liés à l'apparition de nouvelles technologies susceptibles de créer de nouvelles situations militaires et de menacer gravement la sécurité et la stabilité de toutes les sociétés. L'Égypte est donc favorable à l'ouverture aussi rapide que possible de négociations sur un régime global de prévention de l'utilisation de l'espace à des fins militaires. L'espace doit être utilisé à des fins exclusivement pacifiques.

Monsieur le Président, tout en appuyant les efforts que vous faites pour parvenir à un accord sur le programme de travail, je souhaite souligner les autres points importants de ce programme, à savoir les garanties de sécurité négatives, la transparence dans le domaine des armements et les mines terrestres antipersonnel. Je n'ai pas besoin d'exposer une fois de plus ici nos positions sur ces différents sujets, car elles sont déjà suffisamment consignées dans les comptes rendus de la Conférence du désarmement.

Il importe également de souligner que le travail de fond de la Conférence du désarmement continue de se faire à huis clos, de façon anachronique, et que la transparence que nous exigeons dans toutes les autres instances y est largement absente. Nous ne devons donc négliger aucun des trois grands aspects fondamentaux de l'organisation de nos travaux, à savoir l'élargissement de la composition de la Conférence, le réexamen de son ordre du jour et l'amélioration et l'efficacité de son fonctionnement, parce qu'en progressant sur ces points on contribuera en définitive à rendre cette instance plus performante.

Dans ce contexte, la participation active de la société civile est maintenant devenue un signe des temps. La Conférence du désarmement est sans doute l'une des dernières instances internationales au sein de laquelle un nombre limité de membres s'obstinent à empêcher la société civile et les organisations non gouvernementales de jouer un quelconque rôle. Or, les organisations non gouvernementales sont en mesure d'aider de bien des manières la Conférence à relancer ses travaux. C'est pourquoi j'affirme avec insistance que la voix des organisations non gouvernementales devrait pouvoir être entendue lors des séances plénières de la Conférence du désarmement. Tel est, selon nous, un des facteurs essentiels de l'amélioration du fonctionnement et de l'efficacité de la Conférence.

Je profite de cette occasion pour réaffirmer que l'Égypte est fermement déterminée à tout mettre en oeuvre pour parvenir à un désarmement général et complet qui, tout en nécessitant le maintien d'un niveau de défense minimum, requiert l'élimination de toutes les armes de destruction massive, nucléaires en particulier, conformément aux priorités adoptées

(Mme Abounaga, Égypte)

par la communauté internationale en 1978, lors de la première session extraordinaire de l'Assemblée générale consacrée au désarmement.

Enfin, permettez-moi de former le vœu sincère que, durant sa session de 2001, la Conférence du désarmement saura assumer ses responsabilités en tant qu'unique instance multilatérale de négociation sur le désarmement à l'échelle mondiale. À cet égard, je me contenterai de rappeler le message du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies dont M. Vladimir Petrovsky nous a donné lecture à l'ouverture de la présente session. Dans ce message, le Secrétaire général nous rappelait que le caractère représentatif de la Conférence du désarmement plaçait celle-ci dans une position unique et privilégiée qui lui permettait de négocier des instruments qui pouvaient réellement susciter une adhésion universelle et être effectivement appliqués. La délégation égyptienne espère sincèrement que nous possédons la sagesse collective nécessaire pour tirer parti, avant qu'il ne soit trop tard, des possibilités qui, compte tenu de la situation stratégique internationale, apparaissent de plus en plus minces.

Le PRÉSIDENT (traduit du chinois) : Je remercie la représentante de l'Égypte de sa déclaration et des paroles aimables qu'elle a adressées à la présidence. Je donne maintenant la parole au représentant du Royaume-Uni, M. Ian Donaldson.

M. DONALDSON (Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord) (traduit de l'anglais) : Monsieur le Président, permettez-moi tout d'abord de vous féliciter d'avoir accédé à la présidence de la Conférence. Soyez assuré de l'appui et de la coopération sans faille de la délégation du Royaume-Uni.

J'ai demandé à prendre brièvement la parole aujourd'hui pour faire savoir à la Conférence que le 27 février 2001, le Royaume-Uni a ratifié les Protocoles I et II annexés au Traité de Pelindaba, à savoir le traité portant création d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Cette ratification démontre à quel point nous sommes attachés à l'établissement d'une zone exempte d'armes nucléaires en Afrique. Elle prouve également notre engagement au service de la non-prolifération des armes nucléaires et notre désir de voir le monde débarrassé de toutes les armes de destruction massive.

Le PRÉSIDENT (traduit du chinois) : Je remercie le représentant du Royaume-Uni de sa déclaration et des paroles aimables qu'il a adressées à la présidence.

À ce stade, j'aimerais faire une brève déclaration en ma qualité de Président.

La séance plénière d'aujourd'hui est la dernière de la première partie de la session de 2001, et c'est aussi la deuxième que j'ai l'honneur de présider. À la fin de cette semaine, la Conférence commencera une pause de six semaines. Aujourd'hui, j'ai l'intention de passer brièvement en revue les questions qui ont marqué la présente session; parallèlement, je souhaite présenter les résultats des consultations que j'ai eues avec toutes les parties depuis mon accession à la présidence.

(Le Président)

Comme vous le savez, depuis un certain temps, la Conférence se trouve dans une impasse, incapable de parvenir à un consensus sur son programme de travail, et nous sommes tous déçus et inquiets. Pour surmonter ces blocages, mes prédécesseurs, en particulier l'Ambassadeur Westdal et l'Ambassadeur Vega, ont fait d'inlassables efforts et déployé des trésors d'imagination; le zèle et la sagesse diplomatique dont ils ont fait preuve n'ont échappé à personne. Certes, ils n'ont pas été en mesure de parvenir au consensus sur le programme de travail auquel nous aspirons tous depuis si longtemps, mais leurs efforts, ainsi que les efforts conjugués de toutes les délégations, ont permis de dégager plusieurs nouvelles options susceptibles de faire progresser la cause de la Conférence.

Depuis mon accession à la présidence il y a une semaine, j'ai eu des consultations consacrées au programme de travail et aux questions connexes avec l'ensemble des coordonnateurs des groupes et avec des collègues d'une douzaine de délégations. Ces consultations reposaient sur le travail accompli par mes prédécesseurs et sur le principe d'équité, d'impartialité et d'ouverture.

Pour ce qui est du programme de travail, les consultations ont montré que les principaux points de désaccord persistaient, et qu'ils portaient surtout sur les éléments importants figurant dans le mandat : la Conférence devrait-elle négocier sur ces différentes questions, considérer les négociations comme une fin en soi ou examiner lesdites questions ? Ces divergences de vues et l'impasse dans laquelle nous nous trouvons sont incontestablement liées à la situation actuelle sur le plan de la sécurité et à la diversité des intérêts stratégiques. À cet égard, toutes les parties estiment que la Conférence du désarmement doit s'appuyer sur le document CD/1624 pour continuer et intensifier ses consultations; les efforts se poursuivent pour tenter de parvenir à des solutions.

Pour ce qui est des actions complémentaires, mes consultations ont révélé d'importantes divergences d'opinion. Certains, invoquant le règlement intérieur de la Conférence et le document CD/1036, estiment que plusieurs façons de procéder peuvent être envisagées. D'autres affirment qu'un consensus sur d'éventuelles actions complémentaires sera long à se dessiner, et ce, pour des raisons essentielles. Quoi qu'il en soit, les efforts nécessaires en ce domaine se poursuivent.

Chers collègues, étant votre Président, je continuerai à coopérer en toute sincérité avec toutes les parties, ainsi que je l'ai indiqué lors de la séance plénière de jeudi dernier; j'exposerai et transmettrai objectivement les positions et propositions de chacun. Permettez-moi d'exprimer une nouvelle fois ici l'espoir que chaque délégation, chaque groupe, présentera ses idées de façon constructive, élaborera des méthodes et formulera des propositions, en consultant autant que possible la présidence et les différents pays et groupes, dans le cadre d'un effort collectif visant à promouvoir l'action de la Conférence du désarmement.

(Le Président)

Je serai à Genève durant les première, quatrième, cinquième et sixième semaines de la période située entre les deux parties de la session de la Conférence; durant les deuxième et troisième semaines, je serai à New York pour participer à la session de la Commission du désarmement des Nations Unies. Je resterai en contact avec l'ensemble des parties, afin de recueillir leurs avis et leurs réactions et de préparer ainsi l'ouverture de la deuxième partie de notre session.

Chers collègues, ainsi prennent fin nos travaux pour aujourd'hui et, par conséquent, la dernière séance plénière de la première partie de la session de 2001. La prochaine séance plénière de la Conférence aura lieu le jeudi 17 mai 2001, à 10 heures.

La séance est levée à 10 h 50.
